

Informations pour les parents des élèves de 16 ans et plus concernant le plan de transition.



❶ Qu'est-ce qu'un plan de transition ?

Le plan de transition est un document qui traite des attentes, des possibilités et des objectifs à développer chez l'élève et son milieu, en prévision de sa graduation à 21 ans.

❷ La fréquence et le déroulement des rencontres.

Lors de la dernière année scolaire, il y aura deux rencontres, soit la rencontre « **plan de transition** » en début d'année, qui consiste à faire une révision du plan, et la « **rencontre de transition** » vers le mois de mai. L'élève, les parents, l'équipe scolaire, les partenaires externes (CRDITED, CSSS) et des représentants des milieux susceptibles de desservir l'élève seront présents. L'objectif est de planifier l'intégration de l'élève dans le ou les milieux ciblés.

Pour les élèves qui ont une motivation pour le travail, il y a la démarche de transition école vie adulte. Il s'agit d'une démarche pour préciser le projet de vie d'un élève (stage, plateau de travail, insertion professionnelle...). L'implication active du jeune et des parents est nécessaire. Des partenaires tel que Trav-action pourraient alors joindre l'équipe.

❸ Comment puis-je me préparer :

Réfléchir et discuter (si applicable) avec l'élève sur ses attentes et ses rêves quant à son futur. Tenter d'identifier des cibles à travailler conjointement pour permettre d'atteindre les objectifs à court, moyen et long terme. Enfin, tenter d'identifier les possibilités de l'élève après ses 21 ans dans l'environnement du jeune et chez les partenaires (CSSS, CRDITED).

N'hésitez pas à communiquer avec l'un des psychoéducateurs pour toutes questions ou demande de précision.

Jonathan Pepin
819-822-5577 poste 15133
Chloé St-Laurent
819-822-5577 poste 15177